



FORMATION OBLIGATOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

DECRET N° 2016-173 DU 18 FEVRIER 2016

INTITULÉ DE LA FORMATION :

CANVA AVEC L'IA - CREER DES VISUELS RAPIDES POUR L'IMMOBILIER

<p>PRÉ-REQUIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les titulaires de la carte professionnelle en immobilier mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. ❖ Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. ❖ Les salariées, mandataires indépendants ou agents commerciaux, habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier. ❖ Les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle. ❖ Une connexion internet pour les formations à distance.
<p>OBJECTIF REGLEMENTAIRE</p>	<p>Valider les formations obligatoires des Professionnels de l'immobilier : Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier qui a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.</p>
<p>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Apprendre à créer des visuels de qualité professionnelle avec l'IA ➢ Réaliser des ateliers pratiques pour valider les savoir-faire acquis
<p>MOYENS PEDAGOGIQUES ET MODE DE DISPENSE (précisés dans la convention)</p>	<p>I. A DISTANCE en Visioconférence : Supports documentaires numériques (logiciel Viso ZOOM) – Cas pratiques par mail</p>
<p>DATES, DURÉE ET HORAIRES DE FORMATION (précisés dans la convention)</p>	<p>DATES : définies dans la convention</p> <p>DURÉE : 16 heures sur 4 demies journées</p> <p>HORAIRES VISIO/SALLE : de 9h à 13h</p>
<p>MÉTHODES PEDAGOGIQUES</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mesure du degré des connaissances et/ou test de positionnement avant le début de la formation (Test sur application Kahoot ou par mail) 2. Évaluation par l'intervenant en cours et en fin de session dans le cadre de notre procédure qualité : atteinte des objectifs de la formation. (Kahoot ou Exercices pratiques à rendre – Ateliers) 3. Évaluation par les participants en fin de session sur l'intervenant, le contenu et les moyens pédagogiques (questionnaire mail ou papiers) 4. Envoi de vidéos sur le contenu de la formation, des liens internet et des documents. 5. Evaluation des acquis, dit "à froid", un à deux mois après la formation (Test envoyé par mail) conformément aux critères qualité définis par la Loi (décret n°2015-790 du 30 juin 2015).
<p>INTERVENANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Experte formatrice spécialisée: + de 15 ans d'expérience
<p>ATTESTATION ET ASSIDUITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation de fin de formation éligible loi ALUR (formation obligatoire) ✓ Feuilles de présence et/ou relevés de connexion (précisé dans la convention)
<p>TAUX DE RÉUSSITE TAUX DE SATISFACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires ont réussi cette formation. ❖ 99,90% des professionnels de l'immobilier et stagiaires apprécient nos formations, calculé à partir de 3918 avis depuis le 04/10/2017.

HANDICAP (Nous consulter)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A distance : Non accessible aux personnes avec déficience auditive et/ou visuelle. ➤ En présentiel : si la salle de formation est non conforme à la mobilité réduite : formation pouvant être suivie à distance (e-learning ou visioconférence), nous consulter. ➤ Référent handicap EFODI : Louis FUMAZ – 07 81 63 15 53
TARIFS (Nous consulter selon les options souhaitées)	<ul style="list-style-type: none"> - Selon le nombre de participants à la commande (individuel ou collectif) - Selon le mode de dispense souhaité : Visio/Salle/e-learning - Selon la personnalisation du programme souhaité : découpage et préférences - Selon la durée souhaitée en corrélation avec le nouveau découpage - Selon l'option choisi « suivi formation pendant 1 an » avec le formateur (hotline)
DÉLAI D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> - 48h avant le début des sessions Visioconférences et salle sous réserve du nombre de place disponible.

PROGRAMME DE FORMATION

1^{ère} demi-journée

*PRÉSENTATION :

- Remise du livret d'accueil et du règlement intérieur
- Présentation des apprenants et du formateur
- Présentation du déroulé de la formation et des objectifs à atteindre

- Présentation du déroulé de la formation : Préambule
- Appréhender la plateforme et son interface : Connaître les fonctionnalités de base Pédagogique En ligne
- Rechercher et utiliser des modèles : Savoir créer et modifier des modèles existants Pédagogique En ligne
- Créer et sauvegarder sa charte graphique : Elaborer sa charte graphique Evaluable En ligne
- Atelier création de visuels pour réseaux sociaux Evaluable : En ligne

2^{ème} demi-journée

- Bilan du 1er atelier
- Fonctionnalités avancées de la plateforme : Connaître et maîtriser l'interface Pédagogique
- Atelier Création d'un flyer immobilier

3^{ème} demi-journée

- Bilan du 2^{ème} atelier
- Fonctionnalités vidéo et visuels animés : Savoir créer des vidéos Pédagogique
- Atelier Création d'une vidéo courte

4^{ème} demi-journée

- Bilan du 3^{ème} atelier
- Améliorer vos contenus grâce à l'IA
- Autres ressources Banques d'images, de vidéos, outils vectoriels
- Atelier création d'un guide ou d'une brochure immobilière

Conclusion

- Questions/Réponses
- Evaluation des connaissances acquises durant la formation
- Evaluation de la formation